

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF381

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 15

I. – À la fin de l’alinéa 6, substituer à l’année :

« 2030 »,

l’année :

« 2029 ».

II. – À la fin de l’alinéa 8, substituer à l’année :

« 2028 »,

l’année :

« 2027 ».

III. – À la fin de l’alinéa 9, substituer à l’année :

« 2029 »,

l’année :

« 2028 ».

IV. – À la fin de l’alinéa 12, substituer à l’année :

« 2028 »,

l’année :

« 2027 ».

V. – À la fin de l’alinéa 13, substituer à l’année :

« 2029 »,

l’année :

« 2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.